RETRO NEWS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'Académie de médecine a tenu cet après-midi sa séance publique annuelle; elle l'a fait avec le cérémonial accoutumé et suivant des rites centenaires. A l'heure dite, trois heures, devant un hémicycle où de nombreux invités se mêlaient aux académiciens, devant des tribunes où pas une place ne restait vacante, les membres du bureau, revêtus de l'habit à la française aux broderies amarante, coiffés du bicorne à plumes et l'épée au côté, ont fait leur entrée. C'étaient M. Doléris, président; M. Barrier, vice-président; M. Achard, secrétaire général; M. Hanriot, trésorier, et M. Souques, secrétaire annuel.

Celui-ci prit le premier la parole pour rappeler les noms des membres de l'Académie décédés au courant de l'année, MM. Vallin, Gariel, Kauffmann, Jalaguier, Richelot et Rochard, et souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus de l'année, MM. Cl. Regaud, Lejars, J. Renault, J. Camus, Legueu et J.-L. Faure. Après avoir rappelé les principaux faits qui ont marqué la vie de l'Académie en 1924, M. Souques a lu le rapport général sur les prix que la savante Compagnie décerne annuellement. Puis le président proclama les noms des lauréats. Voici les principaux :

Prix Alvarenga de Pianhy : M. Hébert (de Nantes); prix Baillanger : M. M. Ducosté; prix Barbier : M. Bleux (Val-de-Grâce); prix Berrante : M. Champy et M. A. Peyron; prix Charles Boullard : M. R. Charpentier; prix Bourceret : M. A. Jacquelin, mention honorable à M. J. Firket (de Liége); prix Buignet : M. G. Bourguignon; prix Capuron : M. P. Mathieu (de Brides); prix Marie Chevallier : MM. Boquet et Nègre; prix Chevillon : MM. Chalier et Mondor; prix Clarens : M. Monéry; prix Desportes : MM. Larsonneaux, Roubaud et Descazeaux. Pic, Robineau; prix Georges Dieulafoy: MM. Sicard et Forestier; fondation F. Dreyfous : M. J.-L.-H. Meyer; prix Jacques Guérétin : MM. Reverchon et Worms (Val-de-Grâce); R. Monceaux; prix P. Guzman : M. Ch. Fouquet; prix Th. Herpin : M. J. Bertrand; prix Itard : M. Paul Savy (de Lyon); prix Laborie : MM. L. Bérard et Ch. Dunet (de Lyon); prix Larrey : le médecin inspecteur général Lasnet; prix Leveau : M. Tiffeneau; prix Liard : M. Ramon (de Garches); prix Lorquet : M. D. Santenoise; prix Magitot : M. Siffre; prix Magnan : MM. Arsimoles et Cain; prix Meynot : M. Escat (de Toulouse); prix A. Monbinne : MM. Bouffard, Jamot, Barotte (de Casablanca), Peyrot (de Marseille); prix Pannetier : M. Wollman; prix Potain : M. Lutembacher; prix Sabatier : M. G. Bidou; prix Saintour : M. N. Fiessinger; prix Stanski : M. Hauduroy; prix Tarnier : M. Vignes; prix Vautrin-George : M. Liot; prix Vernois : MM. H. Lorion et M. Boigey.

Services des épidémies. — Médaille d'or à M. Bauzon; médaille de vermeil à MM. Barthe, Basserres, Briau, Lasnet, Lévy, Loir, Ginestous et Paquet.

Service des eaux minérales. — Médaille de vermeil à M. Amblard.

Service de la vaccine. — Médailles d'or à MM. Pillassier et Mounier.

Service de l'hygiène de l'enfance. — Médailles de vermeil à MM. Brebion, Hervieu, Nicaud et Garijoux.

ÉLOGE DE PAUL BROCA

M. Achard, secrétaire général, avait pour sujet de l'éloge qu'il prononce chaque année choisi cette fois Paul Broca. Nul, par l'envergure de sa pensée, par la valeur de ses travaux, ne fut plus digne de cet honneur. Celui-ci coïncide au reste avec le centenaire de sa naissance, qui survint, le 28 juin 1824, à Sainte-Foy-la-Grande.

La jeunesse de Broca, telle que nous la dépeint M. Achard, fut celle de tous les étudiants dénués de ressources et qui sont obligés, pour poursuivre leurs études, à des miracles d'économie en même temps qu'à un travail intensif. A vingt ans, il est interne; à vingt-neuf ans, chirurgien des hôpitaux et professeur agrégé. Très bon chirurgien, épris de toutes les nouveautés, fervent du progrès, il n'a guère laissé, en ce chapitre de ses occupations professionnelles, de travaux bien marquants. Par contre, ses études sur le centre du langage articulé lui ont valu une célébrité qui dure encore, malgré les vives critiques dont sa théorie a été récemment l'objet.

Cette histoire, qui fait époque dans nos connaissances sur le système nerveux et ses fonctions, M. Achard la contée tout au long et il sied de le remercier d'avoir mis la question au point avec une habile impartialité. On sait que Broca, à la suite d'autopsies qui lui semblaient démonstratives, avait situé ce centre du langage articulé dans la troisième circonvolution frontale du côté gauche. On ne saurait s'en tenir présentement à cette conception. Les travaux de M. Pierre Marie, entre autres, ont montré que trop d'arguments cliniques, histologiques, physiologiques, anthropologiques même, s'opposaient à ce qu'on l'acceptât telle quelle. A la théorie primitive, qui « chancelle sur ses bases », on en a susbtitué une autre, plus en rapport avec les faits, mais qui peut-être exigerait aussi des preuves plus certaines.

Quel que soit le sort de cette théorie nouvelle, s'ensuit-il, dit l'orateur, que la découverte de Broca soit de nulle valeur et qu'il faille, comme tant d'autres, la reléguer dans l'ombre des vains souvenirs? En aucune manière. Il reste à Broca un très grand mérite et deux faits exacts subsistent.

D'abord, il a décrit avec grande précision le syndrome clinique de ce que nous appelons aujourd'hui l'aphasie motrice, le type Broca de l'aphasie, que ses devanciers avaient entrevu d'une manière un peu confuse et sans le dégager nettement.

Ensuite il a reconnu que ce trouble du langage dépend de lésions cérébrales qui siègent habituellement dans l'hémisphère gauche et, de plus, il a décrit, en même temps que l'anatomie des circonvolutions du cerveau, la morphologie de la 3e frontale, qui garde très justement le nom de circonvolution de Broca.

Ses travaux sont comme la pierre de base sur laquelle s'est édifiée la notion féconde des localisations cérébrales. Il ne fut plus possible de considérer l'écorce du cerveau comme un tissu d'essence supérieure, dont les parties étaient indifféremment propres à toutes les manifestations de l'activité nerveuse; il fallut renoncer à la doter d'un régime d'exception, comme si elle échappait aux règles qui gouvernent la structure et les fonctions des autres organes. Ainsi put s'établir et se développer l'application de la méthode anatomo-clinique à la pathologie nerveuse qui en a retiré de merveilleux profits.

Ces querelles de jadis nous laissent aujourd'hui un peu froids. Mais, à l'époque, quelle ardeur ne mit-on pas à les soutenir ou à les attaquer ? D'autres passions que les scientifiques se mettaient en effet de la partie :

Ce qui n'a pas peu contribué au grand retentissement des travaux de Broca sur le centre du langage, c'est qu'ils donnaient l'occasion de s'affronter à deux doctrines philosophiques. Spiritualistes et matérialistes, comme on les appelait alors, se combattirent en attaquant ou défendant l'existence des localisations cérébrales. Pous les premiers, l'idée que telle partie du cerveau pût élaborer telle manifestation de l'activité psychique et sécréter de la pensée, selon leur expression dédaigneuse, était un affreux sacrilège: comment rabaisser la noblesse de l'âme à l'humble condition d'un suc digestif? Et les autres de triompher, en montrant que la métaphysique, incapable d'expliquer la variété des fonctions cérébrales, devait reculer devant la physiologie, dont les précisions rendaient compte de certains actes de l'intelligence. La politique et la religion s'en mêlèrent et les discussions ne restèrent pas toujours dans le ciel pur de la sérénité scientifique.

Cependant Broca possède, à la reconnaissance de la postérité, d'autres titres, celui notamment d'avoir été le fondateur d'une science nouvelle, l'anthropologie. Quel immense programme il traçait à ce nouveau champ de recherches ! L'anthropologie, c'était, en effet, pour lui, comme elle l'est restée pour nous, l'étude du groupe humain, considéré dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature. Zoologie, anatomie comparée, physiologie, paléontologie, préhistoire, etc., sont les multiples racines de cet arbre majestueux. Broca étudia l'anthropologie avec passion, donna des travaux en nombre imposant, professa dans le grenier de l'église des Cordeliers, où ses fidèles continuent à se réunir, créa, soutint et vivifia la Société d'anthropologie, toujours prospère grâce à l'énergie de son fondateur.

M. Achard trace une vivante image de son modèle et rappelle un trait de sa vie qui est généralement peu connu :

En 1870, à la chute du régime impérial, il devint membre du conseil général qui gouverna l'administration de l'Assistance publique et il dirigea, pendant le siège de Paris, une ambulance installée dans l'hôtel de Chimay. Pendant la Commune, le délégué qui faisait fonctions de directeur de l'Assistance publique étant parti pour Versailles avec le gouvernement, sans prendre de mesures pour la sécurité de la caisse, et les fédérés occupant le siège de l'administration ainsi que l'Hôtel de Ville tout proche, Broca n'hésita pas à emporter de nuit toutes les valeurs dans des sacs pour les cacher à la Charité, laissant à la garde du caissier quelques milliers de francs dont les fédérés, perquisitionnant le lendemain, s'emparèrent, non sans désappointement. Pendant ce temps, les sacs précieux prenaient le chemin de Versailles, dissimulés sous des pommes de terre dans une charrette. Il y en avait pour 75 millions. Broca rappelait plus tard qu'il n'avait jamais été gratifié, pour cet acte qui n'allait pas sans risques, d'aucun remerciement.

Broca mourut subitement, à cinquante-six ans, alors qu'il venait d'être nommé sénateur. Sa vie fut droite et belle et son œuvre anthropologique tout au moins la pare d'une brillante auréole scientifique. C'était un beau modèle à évoquer et M. Achard a prononcé là un de ses meilleurs discours académiques. Il a été longuement et très justement applaudi.

NOUVELLES DU JOUR

A la présidence du conseil

M. Edouard Herriot, président du conseil, a longuement conféré, hier soir, avec une délégation du groupe parlementaire socialiste S. F. I. O., qui comprenait notamment MM. Paul-Boncour, Blum, Vincent Auriol, Renaudel, Moutet et Bedouce; aux délégués s'était joint M. Jouhaux, secrétaire général de la Confédération générale du travail.

Au cours de l'entretien — qui a duré deux heures, et auquel assistaient MM. Camille Chautemps, ministre de l'intérieur, et Alexandre Israel, secrétaire général de la présidence du conseil — M. Herriot a abordé diverses questions relatives à la politique générale du gouvernement, aux interpellations en cours, à la discussion des budgets de la guerre et des affaires étrangères, ainsi qu'à la répression des menées communistes.

La réception de M. Krassine à l'Élysée

L'agence Havas publie la note suivante au sujet de la remise prochaine, au président de la République, par M. Krassine, de ses lettres de créance :

Les formalités protocolaires se rapportant à la réception de l'ambassadeur de l'Union des républiques socialistes soviétiques par le président de la République seront simplifiées, conformément au désir de la délégation soviétique. La représentation diplomatique de l'Union des républiques socialistes soviétiques se rendra au palais de l'Elysée en auto et sans escorte.

Au sous-secrétariat de la marine marchande

M. Henri Faugère, secrétaire général des Hautes-Alpes, sous-chef du cabinet, est nommé chef adjoint du cabinet:

M. René Navello, commissaire de 1re classe de la marine, attaché au cabinet, est nommé sous-chef du cabinet.

Les adhésions à la Ligue républicaine nationale

A l'issue de son assemblée générale et après avoir entendu un exposé de la situation actuelle, par M. Desjardins, député de l'Aisne, le groupe de l'Union républicaine de l'arrondissement de Melun, sous la présidence du docteur Richardière, maire de Mormant, président de la fédération départementale, a décidé, tout en conservant son autonomie, de donner son adhésion à la Ligue républicaine nationale, présidée par M. Alexandre Millerand.

Légion d'honneur

Sur la proposition du ministre du travail, sont nommés :

Chevaliers

Mme La Mazière, née Alice Kuhn, professeur et publiciste.

M. Duburcq, négociant à Roubaix.

Manifestation catholique

Comme suite à la manifestation qui a eu lieu dimanche à Quimper, les catholiques du nord du Finistère avaient été conviés à en faire une hier au Folgoët. Un cortège, qui comprenait plus de 20,000 personnes, et en tête duquel marchaient Mgr Duparc, évêque de Quimper, M. Fortin, sénateur, MM. Henry, Jadé, Inizan et Balanant, députés, s'est formé sur la place de l'Eglise. Les manifestants, groupés par cantons et par communes, précédés des maires et des adjoints ceints de leur écharpe et des recteurs et encadrés par d'anciens combattants porteurs de brassards tricolores, se sont rendus, en chantant des cantiques, sur une place où plusieurs discours ont été prononcés.

La manifestation s'est terminée par le vote d'un ordre du jour « affirmant la volonté des catholiques d'assurer la paix religieuse, demandant le maintien de l'ambassade au Vatican, le respect de la parole donnée par la France à l'Alsace et à la Lorraine, déclarant que les catholiques qui ont, auprès des autres Français, pris part à la guerre, ne sauraient accepter qu'on leur impose un régime d'exception, réclamant l'abrogation des lois injustes et invitant enfin les catholiques à se grouper pour faire respecter leurs libertés ».

La répression des menées communistes

Il a été opéré, hier, sous la conduite de M. Seiguez, chef du service des étrangers, une dizaine de perquisitions dans les milieux communistes. Une dizaine d'individus ont été arrêtés. Ce sont des étrangers en infraction avec la loi. Ils ont été dirigés dans la soirée sur la frontière.

Le séjour des étrangers en France

Le ministère de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

La République française entend demeurer fidèle à ses traditions d'hospitalité. Elle assurera sa protection aux ouvriers étrangers qui voudront vivre paisiblement sur son territoire du produit de leur travail. Elle accueillera les réfugiés politiques qui lui demanderont un asile et voudront profiter de la liberté que ses lois garantissent aux citoyens français. A tous elle permettra le libre exercice des droits privés et publics auxquels ils peuvent légitimement prétendre.

Mais le droit d'asile a pour contre-partie l'obligation pour les étrangers de respecter les lois de la République et de s'abstenir de toute agitation politique. Si certains d'entre eux prenaient part à des tentatives de désordre, si d'autres s'associaient à la perpétration ou à la préparation d'actes de violence contre la liberté ou la vie des citoyens ou contre la souveraineté de la nation, le gouvernement n'hésiterait pas à les déférer aux tribunaux et à prendre contre eux des mesures d'expulsion immédiate.

Vous voudrez bien exercer à cet égard une surveillance active et me tenir informé.

Je vous prie en outre de porter ces instructions à la connaissance des intéressés par les moyens de publicité que vous jugerez convenables, et notamment par des traductions en langues étrangères.

D'autre part, on télégraphie de Bruxelles que le ministère de la justice belge a donné des instructions aux postes frontières pour que la gendarmerie belge refoule les communistes étrangers qui, ayant fait l'objet en France d'une mesure d'expulsion, voudraient pénétrer en Belgique.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

L'amnistie

Le projet de loi sur l'amnistie, retour du Sénat, a été examiné hier par la commission de législation civile et criminelle.

La commission a décidé de reporter la date d'application de la loi au 12 novembre 1924, au lieu du 9 juillet. Elle a réduit de six mois à trois mois le délai de présence sous les drapeaux nécessaire pour bénéficier de l'amnistie en ce qui concerne les infractions d'ordre militaire, prévues dans le projet de loi.

Elle a accepté l'amnistie pour la spéculation illicite dans les termes votés par le Sénat.

Elle a appliqué l'amnistie aux faits d'insoumission, de désertion et d'intelligences avec l'ennemi lorsqu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre intervenue dans les formes légales. Cette disposition permet d'étendre l'amnistie au cas de Sadoul.

En ce qui concerne la réintégration des fonctionnaires et des cheminots, elle a admis le texte du Sénat qui, on s'en souvient, la déclare facultative.

M. Viollette a été autorisé à déposer immédiatement son rapport.

Enfin, la commission a chargé son président de s'entendre avec le gouvernement pour faire venir le projet en discussion à la Chambre à la séance de lundi prochain.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE
(APRÈS-MIDI)

Le budget des beaux-arts

Sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*, la Chambre a abordé, dans sa séance de l'après-midi, la discussion du budget des beaux-arts. Discussion très calme, très académique.

Tout d'abord *M. Henri Auriol*, député de la Haute-Garonne — qu'il ne faut pas confondre avec *M. Vincent Auriol*, du même département — ressuscita à la tribune l'affaire des cartons de Beauvais.

La manufacture nationale de Beauvais ayant résolu de débarrasser ses greniers, décida de mettre en vente 400 cartons de tentures connues. Une société « la Sauvegarde de l'art français » s'émeut et on décide de surseoir à la vente et d'exposer publiquement les cartons. Quelle était sur ce point le sentiment de l'administration des beaux-arts?

Laissons ici la parole à *M. Henri Auriol.*

M. Henri Auriol. — Aux deux questions que je lui ai posées, voici ce qu'elle a répondu : « Les cartons de Beauvais ? — Ils ne valent rien. »

« Sont-ce des originaux ou des copies? » — « Des copies de copies. »

L'orateur déclare qu'à ses yeux ces cartons constituent des œuvres remarquables dues à des maîtres et se plaint des conditions dans lesquelles l'exposition eut lieu, en fin de compte, à l'Orangerie. Voici sa conclusion :

M. Henri Auriol. — S'il y avait à la tête du sous-secrétariat d'Etat une personnalité parlementaire qui vérifiât les beaux-arts et qui prît les responsabilités nécessaires, des incidents comme celui-ci ne se reproduiraient certainement pas.

M. Vaillant-Couturier, député communiste de la Seine, trouve insuffisants les crédits mis à la disposition du sous-secrétariat d'Etat des beaux-arts. Sait-on, dit-il, quelle est la subvention prévue pour les publications d'art? 90,000 francs. Et pour les expositions? 8,500 francs.

Le député de la Seine s'élève contre la censure du cinéma.

M. Vaillant-Couturier. — Le cinéma est soumis à une commission de trente membres qui ne se réunit pas toujours. Et alors, sait-on ce qui se passe? C'est la dactylo de la commission qui effectue les coupures. (Rires.)

M. Henry Simon. — Et qui ajoute les fautes d'orthographe et de français dans le texte. (Très bien! Très bien!)

M. Rameil, rapporteur. — La commission a 10 kilomètres de films à examiner tous les jours.

M. Vaillant-Couturier demande donc la suppression de la censure cinématographique : la dactylo en souffrira peut-être, mais on lui trouvera un emploi.

L'orateur communiste se plaint de la faiblesse artistique de notre temps qui aboutit à la multiplication à travers le pays des monuments les plus plats, tandis que d'autres se satisfont avec le snobisme, l'ennui, la neurasthénie, le nihilisme, le dadaïsme.

— Qu'est-ce que c'est? s'écrie le ministre de l'instruction publique, en sursautant à son banc.

— C'est une sorte d'impuissance académique, répond l'orateur qui termine par ces mots :

M. Vaillant-Couturier. — La vraie culture est dans la bonne organisation des têtes et des mains : or, la société bourgeoise et capitaliste organise mal ces têtes et ces mains. Il faut donc chasser l'argent du pouvoir et le remplacer par la dictature du travail ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Join Lambert, député de l'Eure, qui lui succède, remercie le rapporteur d'avoir obtenu que les salles du Louvre restent ouvertes tous les jours, et toutes à la fois, gratuitement du reste, les jeudi, dimanche et samedi après-midi.

Les arbres du parc de Versailles

L'orateur, à propos de la protection des sites, parle des récentes éclaircies pratiquées dans les futaies du parc de Versailles et les trouve justifiées, malgré les reproches adressés à M. Chaussemiche, jardinier de Versailles.

M. Pierre Rameil, rapporteur. — Me demandez-vous si M. Chaussemiche est un bon ou mauvais architecte? Je réponds : c'est un mauvais architecte. Me demandez-vous si c'est un honnête homme? Il me suffit que vous me l'affirmiez.

Ce qui m'appartient, c'est l'architecte. Je constate qu'il a détruit ce qu'il devait conserver. Il a été un déplorable jardinier. Vous rappelez-vous ce que répondait Le Nôtre à Louis XIV qui lui demandait son avis sur la colonnade de Mansart? « D'un maçon vous avez voulu faire un jardinier, et il vous a servi un plat de sa façon. »

On a eu grand tort de faire de M. Chaussemiche un jardinier. Ceux qui sentent la beauté des grands arbres, comme Le Nôtre, condamneraient certainement son œuvre avec le rapporteur des beaux-arts. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Join Lambert. — Alors, c'est une controverse entre les classiques et les modernes, qui laisse complètement en dehors la personnalité de M. Chaussemiche.

Nous aimons tous les deux, M. Rameil et moi, la nature, les arbres, les chefs-d'œuvre des hommes. Nous devrions être d'accord. Mais les hommes poursuivent les mêmes buts par des chemins différents.

Nous voulons tous les deux conserver et embellir Versailles. M. Rameil veut y laisser tous les arbres en laissant la nature reprendre tous ses droits. Moi, je demande qu'on guide la nature en élaguant et en abattant quelques arbres.

Il faut prendre parti. Si le parc de Versailles est abandonné à la nature, les grands arbres disparaîtront peu à peu et laisseront la place à des végétations informes et sans beauté. Quant aux statues, elles seront étouffées par la forêt. Versailles deviendra un parc mort. Je préfère la vie! Versailles n'est pas seulement l'œuvre de nos anciens rois, il est le parc de notre démocratie. Elle s'y est installée.

De grands événements de notre histoire actuelle s'y sont déroulés.

Certes, les ruines sont belles! Mais j'aime mieux conserver à nos petits-enfants les chefs-d'œuvre des grands jardiniers et des grands sculpteurs qui ont fait la joie de notre jeunesse, au lieu de ne leur laisser que des ruines! (Applaudissements.)

La suite de la discussion fut après ce discours renvoyée à ce matin.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

M. Georges Pointel préside.

Controverse financière. — En s'attachant à démontrer qu'il est indispensable d'arrêter exactement les chiffres du budget supplémentaire de 1924 pour discuter utilement le budget primitif de 1925, M. Emile Desvaux montre qu'il est en désaccord sur les chiffres auxquels le préfet de la Seine, dans son mémoire, fixe ledit budget supplémentaire. Il trouve M. Naudin trop optimiste, alors que lui-même aboutit, pour ce budget, à un déficit de 96 millions. En même temps, M. Emile Desvaux s'élève contre le procédé qui consiste à utiliser les fonds d'emprunt pour le fonctionnement de la trésorerie. Et la conclusion est qu'il n'y a pas de raison pour qu'on ne discute pas tout de suite le budget supplémentaire.

Mais M. François Latour s'étonne de voir M. Emile Desvaux soulever un tel débat, alors que le rapport général sur ledit budget supplémentaire, en réponse au mémoire préfectoral, n'est pas encore distribué. Aussi, pense-t-il qu'il s'agit surtout pour son collègue de lui chercher une querelle politique, ce dont, d'ailleurs, se défend M. Desvaux. Toutefois, M. Latour profite de la circonstance pour répondre à l'invitation du ministre de l'intérieur de modifier la date des débats et des votes budgétaires et démontrer qu'il est raisonnablement impossible d'y rien changer. Tel n'est pas l'avis du préfet de la Seine, qui revendique pour les ministres qui se succèdent place Beauvau le droit d'avoir le temps matériel d'examiner avant de l'approuver le budget de la ville de Paris. Néanmoins, M. Naudin concède qu'il est difficile, sinon impossible, d'accepter les dates proposées par les services du ministère, mais on pourrait discuter et voter le budget supplémentaire en novembre, quelques jours après le compte. Ainsi est-il d'accord avec M. Emile Desvaux — pour l'année prochaine, mais il ramène à une proportion plus conforme aux réalités les critiques que ce dernier a faites sur la situation de la trésorerie et ce qu'il a appelé « la critique de fonds d'emprunt ».

Cette controverse, à laquelle prennent part également MM. Missoffe et Lemarchand, se termine par le vote de la proposition de M. Latour sur le maintien des débats budgétaires à leur date habituelle, avec cette adjonction de M. Rebeillard que le Conseil sera convoqué entre le 15 octobre et le 1er novembre.

La circulation. — Avec M. Robaglia s'institue un long débat sur la circulation où chacun veut apporter des suggestions et des doléances. Les doléances, c'est dans l'intérêt du quartier; les suggestions, c'est dans l'intérêt général, et par instants, en entendant certaines des observations présentées, le préfet de police se demande s'il lui sera jamais possible de concilier les deux.

Parmi les observations d'ordre général, M. Robaglia estime qu'on devrait étendre à certaines heures de la matinée l'interdiction aux poids lourds de circuler dans le périmètre déjà établi ; M. Adrien Oudin préconise la création sur les grands boulevards d'un double stationnement axial, un pour chaque sens. M. Georges Lalou s'occupe des tramways et donne connaissance du rapport qu'il a fait à ce sujet au comité permanent de la circulation et qui prévoit un certain nombre de modifications à apporter à leur régime à titre d'essai. C'est ainsi que le terminus des tramways de la rue du Quatre-Septembre doit être reporté de l'Opéra à la Bourse, ce que MM. Aucoc et Béquet trouvent insuffisant. La circulation giratoire sera établie place de la République; certains arrêts seront supprimés sur les lignes 8 et 9 et, d'une manière générale, « des mesures vont être prises pour établir la circulation des tramways dans le sens voulu partout où cela pourra être fait ». M. d'Andigné, lui, verrait volontiers les tramways de la place de l'Etoile circuler en sous-sol. Cela dit, le débat n'est pas épuisé. Il continuera vendredi.

ARMÉE

LÉGION D'HONNEUR. — Sont élevés ou promus dans la Légion d'honneur : à la dignité de grand-croix, le général de division Weygand, haut-commissaire de la République française en Syrie, commandant en chef de l'armée du Levant; au grade de commandeur, les généraux de brigade Grardel et Delouche, de la section de réserve.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. — Le colonel d'infanterie Mangematin est nommé au grade de général de brigade et placé, sur sa demande, par anticipation, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE ET INDUSTRIE

Les négociations économiques franco-allemandes

Hier après-midi a eu lieu au ministère du commerce une réunion plénière des délégations commerciales française et allemande. Dès l'ouverture de la séance, M. Raynaldy, ministre du commerce, a tenu à confirmer aux délégués allemands l'invitation qui vient d'être adressée par le gouvernement français au gouvernement du Reich en vue de la participation d'Allemagne à l'Exposition des arts décoratifs, ainsi qu'à celle de la Houille blanche, qui doit avoir lieu l'an prochain à Grenoble.

La séance a été consacrée ensuite à l'examen des questions agricoles. Les négociations à ce sujet semblent devoir être assez laborieuses, car nos délégués rencontrent une résistance sérieuse de la part des Allemands, notamment en ce qui concerne les vins, cognacs et les fleurs et primeurs.

Il a été décidé que les experts poursuivraient leurs travaux et qu'ils s'efforceraient de rapprocher les deux thèses en présence. Une réunion plénière sera convoquée dès qu'un pas décisif aura été fait.

Demain mercredi, la conférence tiendra une réunion plénière ou seront examinées les questions relatives aux produits chimiques. On espère que l'étude des tarifs concernant les produits de l'industrie textile pourra être abordée dans quelques jours; ensuite les délégués auront aussi à examiner le régime des cuirs et de la céramique.

— M. Glaser, attaché commercial de France aux Pays-Bas, recevra à l'office national du commerce extérieur, avenue Victor-Emmanuel-III, 22, les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur le pays de sa résidence, le vendredi 12 décembre, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

BUDGET ET IMPOTS

Contre la départementalisation de l'octroi

Hier a eu lieu à Paris une réunion de protestation contre la départementalisation de l'octroi. M. Dagot, président de la fédération des groupements commerciaux et industriels de la banlieue, a d'abord exposé le but que s'étaient proposé les organisateurs de la manifestation : attirer l'attention sur un projet néfaste pour les communes suburbaines et tous les habitants de la banlieue. Plusieurs orateurs ont ensuite pris la parole : M. Jules Prevet, député de Seine-et-Marne s'est engagé, dans le cas où le projet viendrait devant la Chambre des députés, à en demander le rejet, parce qu'il retarderait la suppression des octrois. M. Lemy, président de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros, a insisté sur les inconvénients, pour le commerce et l'industrie, de l'application de réglementations aussi étroites que celles de l'octroi de Paris. M. Rocher, conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois, a mis en garde ses collègues contre les dangers d'un projet qui menace l'autonomie communale et privera les municipalités d'une partie des plus-values des recettes d'octroi à attendre du développement économique des localités. M. Mezane, industriel à Boulogne, a montré qu'un grand nombre d'industries locales seraient obligées de s'installer hors du département. Après plusieurs interventions, notamment de MM. Giles Normand, directeur de la « France active »; Pelletier, conseiller municipal de Champigny, et Renault, conseiller général de Noisy-le-Sec, la résolution suivante a été adoptée à la presque unanimité :

Quinze cents consommateurs et représentants des groupements commerciaux et industriels des communes suburbaines, réunis sur l'initiative de la confédération générale de la production française et de la fédération des groupements commerciaux de la banlieue parisienne,

Convaincus que le projet de départementalisation de l'octroi porterait une grave atteinte à l'autonomie communale;

Qu'il rendrait plus difficile et retarderait la suppression des octrois;

Qu'il aggraverait le coût de la vie dans les communes suburbaines;

Qu'il menacerait de provoquer, par l'exode d'un certain nombre d'industries locales, une regrettable crise de chômage,

Protestent énergiquement contre ce projet;

Demandent instamment aux nombreux maires et conseillers municipaux présents à la réunion de s'opposer de toutes leurs forces à son adoption et invitent le conseil général de la Seine à le rejeter;

Décident la constitution immédiate d'un comité d'action contre la départementalisation de l'octroi.

QUESTIONS SOCIALES

Un lock-out à Bordeaux

Notre correspondant à Bordeaux nous écrit que les ateliers de la Compagnie industrielle de matériel de transport, quai de la Souys, qui occupent environ 1,400 ouvriers, sont fermés depuis hier matin. Les patrons ont décidé le lock-out, en raison des incidents qui se sont produits, la semaine dernière, dans leur établissement. Les ouvriers avaient demandé une augmentation de salaire de 30 centimes par heure; les directeurs avaient accordé 10 et 15 centimes d'augmentation, suivant catégorie; les ouvriers avaient alors décidé de faire la grève des bras croisés, pendant dix minutes d'abord, puis un peu plus longtemps les jours suivants, et de fournir un rendement minimum de travail. Un des ouvriers, qui n'avait pas voulu cesser la besogne, avait été brutalement frappé par deux de ses camarades, lesquels, par suite, avaient été congédiés.

Trois cents des ouvriers ont défilé dans les ateliers avec la bannière soviétique. Outre l'augmentation de leur salaire, les ouvriers réclament la réintégration des deux ouvriers congédiés.

FAITS-DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Office national météorologique

I. — *Situation générale le 9 décembre, à 7 heures.*

La dépression du nord est au Spitzberg, —12 mm., une autre bourrasque aborde l'Islande, —16 mm., mais la hausse a repris Irlande, +3 mm., Laponie, +11 mm. La baisse couvre l'Angleterre, Pays-Bas, Europe centrale, Italie, Espagne, vers —3 mm. A Paris 770 mm. 5; maximum 782 mm. Russie, 778 mm. Pologne, minimum 723 mm. Islande.

Les vents sont faibles ou modérés de sud-est Manche, faibles Bretagne, Méditerranée, nuls Océan.

Les maxima de la veille ont été de +6° à Paris, Dijon, Orléans, 7° Argentan, 8° Nantes, 10° Brest, 14° Marseille, 16° Toulouse, 17° Perpignan, Nice. 5° Amiens, 4° Strasbourg, 3° Metz, Nancy, 2° Lyon, —1° Clermont.

Minima de —1° à Paris, Amiens, Bourges, Metz, —2° Chartres, Toulouse, Orléans, Nancy, Strasbourg, —3° Limoges, Dijon, —4° Beauvais, Clermont, 0° Argentan, Lyon, Marseille, +1° Perpignan, 2° Cherbourg, 5° Nice, 7° Brest.

Pluies des 24 heures à 7 heures : néant.

Ce matin, très beau régions sud; nuageux à l'ouest. Brume ou brouillard régions est et nord. Pluie en Corse.

II. — *Prévisions valables jusqu'au 10 décembre, à 7 h.*

La bourrasque d'Islande sera détruite : +20 mm. à +24 mm. Reykiavik, +10 mm. à +12 mm. Feroë, +8 mm. à +10 mm. Ecosse, +5 mm. à +6 mm. Irlande, Manche, moindre nord France. Une faible dépression sera Espagne, Méditerranée, Italie, —1 mm. à —4 mm. Maxima 775 mm. Manche et 779 mm. Pologne.

Les vents seront nuls, variables, vers nord-est Manche, nord Bretagne, nord-est Océan, faibles ou modérés d'est Méditerranée.

Le ciel, beau, puis avec brume ce matin à Paris, restera couvert-brumeux dans la journée du 9 décembre, avec température en baisse sur la veille.

Nuit : même ciel.

Le minimum de la nuit à Paris sera —1°.

III. — *Probabilités pour la journée du 10 décembre.*

Région parisienne : vent nord-est faible, froid, beau-brumeux ou brume; gelées.

Même temps moitié nord; beau et moins doux régions sud, avec gelées blanches.

Une manifestation d'étudiants. — Des étudiants d'Action française qui s'étaient groupés dans la cour de la Sorbonne, où avait lieu la cérémonie organisée pour célébrer le centenaire de l'indépendance du Pérou que présidait M. Herriot, ont

---

FEUILLETON DU Temps
DU 10 DÉCEMBRE 1924

CHRONIQUE MUSICALE

AU THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Ballets suédois : « le Tournoi singulier », ballet d'après Louise Labé, musique de M. Roland Manuel; « le Roseau », ballet tiré d'une légende persane, musique de M. Daniel Lazarus; « le Porcher », ballet tiré d'un conte d'Andersen, musique populaire suédoise orchestrée par M. P.-O. Ferroud; « la Jarre », nouvelle chorégraphique d'après Pirandello, musique de M. Alfredo Casella; « Relâche », ballet instantanéiste en deux actes et un entr'acte cinématographique de M. Francis Picabia, musique de M. Erik Satie, chorégraphie de M. Jean Borlin.

Quand la troupe des danseurs suédois occupe le théâtre des Champs-Elysées, la scène de l'avenue Montaigne devient une sorte de grand laboratoire esthétique. On y fait l'expérience des formules les plus contradictoires de la chimie chorégraphique. Pour l'édification de l'art théâtral nouveau, s'affrontent là-bas les essais aventureux et les doctrines éprouvées.

M. Rolf de Maré, directeur des Ballets suédois, veut se faire l'arbitre souverain de nos destinées artistiques. Quelques-unes de ses tentatives sont d'une invention, d'un relief, d'un détail exquis. Mais il a la vanité de se croire très audacieux. Lorsqu'il se livre aux recherches extrêmes de l'art moderne, les exercices de son esthétique querelleuse ne supportent pas même la discussion. Il conçoit d'étranges desseins avec beaucoup de courage et de patience. Malgré ses efforts très réels il n'a pas encore fait venir dans notre air les clartés de nouvelles étoiles.

Il est évident que, depuis la guerre, la vision du monde s'est renouvelée. L'âme humaine a, elle-même, subi des transformations non négligeables. Les révélations de ces changements apparaissent lentement. Mais elles préoccupent tous les artistes sincères. On ne pouvait s'en désintéresser. Elles ont déjà produit quelques certitudes sur nos esprits. Dès maintenant, nous pouvons puiser à de nouvelles sources d'intelligence.

Tandis que nos entrepreneurs de spectacles exploitent, sans lassitude, des modèles vieux et fades, M. Rolf de Maré et quelques autres se donnent pour mission de découvrir le style du pittoresque propre à notre époque. On ne peut que les en féliciter. De telles ambitions ne sont pas, médiocres. Malheureusement, dans l'incertitude actuelle, il ne semble pas que la compagnie des danseurs suédois ait atteint les résultats espérés. Ses réussites les plus heureuses ont consisté, jusqu'à présent, en de brefs ballets scandinaves, gentils et désuets.

Les chorégraphes suédois ont de l'opiniâtreté dans leurs opinions. Ils ont employé toutes sortes d'artifices pour faire impression sur les nerfs des spectateurs blasés. Ils veulent absolument tenir la pointe extrême de l'esthétique moderne. Ils en sont arrivés à se garder le privilège d'extravaguer. Nous ne nous sommes décidément pas accommodés à leurs petites nouveautés superstitieuses qui dérangent l'ensemble de leurs ouvrages, parfois, charm